

Rentrée scolaire 2022-2023 : Kokoroko contre les faux frais

Le ministre des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat, Dodzi Komla Kokoroko s'oppose à des frais perçus pour l'établissement des cartes scolaires, la vente des pochettes, des cahiers de correspondant aux élèves dans les écoles publiques.

Dans une note de service publiée le lundi 26 septembre 2022, le ministre constate. « Il m'est revenu que des chefs d'établissement multiplient, contre toute éthique, des sources de collecte de fonds, sous prétexte d'offrir certains services, notamment l'établissement des cartes d'identité scolaires aux élèves des classes et parfois à tous les élèves de l'établissement, la vente des pochettes... Ils imposent ces services à des prix exorbitants avec la complicité de certains opérateurs économiques ».

Face à ce constat amer, le ministre déclare « pour mettre un terme à ces abus, je demande aux établissements publics de prendre en charge, dans leur budget, l'établissement des cartes scolaires dans un format simple et pratique. Les établissements privés laïcs et confessionnels doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour offrir les susmentionnés à des prix raisonnables, conformément au contenu de la présente note ».

Le patron du secteur éducatif togolais a pris soins de rappeler les efforts du gouvernement afin de renforcer la résilience des populations en ces temps de vie chère et de crise sanitaire.

Il a invité les directeurs régionaux de l'éducation et les chefs d'inspections à veiller au respect de ces dispositions.